

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 23/027/2007 - ÉFAI

7 août 2007

Action complémentaire sur l'AU 165/07 (AMR 23/018/2007, 1er juin 2007) Craintes pour la sécurité

COLOMBIE les membres de la Corporación Jurídica Yira Castro, une organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits humains

Nouvelle personne menacée : Rigoberto Jiménez, membre de la Coordinadora Nacional de Desplazados (CND, Coordination nationale des personnes déplacées)

Rigoberto Jiménez, l'un des dirigeants de la Coordinadora Nacional de Desplazados (CND, Coordination nationale des personnes déplacées), a reçu plusieurs menaces de mort au cours de ces dernières semaines. Certaines de ces menaces visaient également des membres de l'organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits humains Corporación Jurídica Yira Castro. Amnesty International s'inquiète pour la sécurité de Rigoberto Jiménez et pour celle des autres membres de la CND et de ceux de la Corporación Jurídica Yira Castro.

La CND indique avoir reçu, le 30 juillet, des menaces de mort envoyées par courrier électronique et signées par les Aguilas Negras de Bosa (les Aigles noirs de Bosa), un groupe paramilitaire créé récemment. Ce courrier électronique contenait l'avertissement suivant :

« M. Rigoberto Jiménez, c'est la troisième fois et vous pensez que c'est un jeu. Vous nous avez ignorés, vous et ces avocats minables de la Yira Castro. On surveille tous vos mouvements. On sait que vous comptez dénoncer ces menaces et si vous le faites ça va être pire. On va cogner là où ça fait vraiment mal. L'idée c'est de nettoyer Bogotá de tous les guérilleros. Pour une Bogotá sans les criminels des FARC. »

Il s'agit apparemment du troisième message de ce type que la CND a reçu ces dernières semaines. Le 26 juillet, un message adressé à la CND portait la menace suivante : « ... on va en finir avec vous tous un par un, et on va commencer par M. Rigoberto Jiménez ce fils de pute de guérillero... » Le texte accusait également la Corporación Jurídica de Yira Castro de protéger des guérilleros. Un autre message avait été envoyé le 22 juillet par courrier électronique à Rigoberto Jiménez, dans lequel on lui conseillait de se taire. À défaut il en subirait les conséquences.

Rigoberto Jiménez affirme avoir été approché par deux inconnus dans une rue de Bogotá le 12 juillet. Ils lui auraient dit qu'ils étaient venus à Bogotá pour travailler avec les Aguilas Negras et éliminer tous les guérilleros qui « racontent des conneries » sur le gouvernement.

Les menaces ont débuté après le Tribunal International d'Opinion, une conférence internationale sur les déplacements forcés qui s'est tenue à Bogotá à la fin du mois de juin. Rigoberto Jiménez et d'autres membres de la CND y avaient participé et la Corporación Jurídica Yira Castro figurait parmi les sponsors.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Corporación Jurídica Yira Castro est une ONG de défense des droits humains qui fournit une assistance juridique aux personnes qui ont été forcées de fuir leur foyer en raison de la guerre civile qui déchire la Colombie depuis de nombreuses années. Elle soutient également la direction de la CND sur le plan juridique et forme les membres de l'organisation à la défense des droits humains.

Le bureau de la Corporación Jurídica Yira Castro a apparemment été cambriolé le 22 juin à l'aube. Cinq disques durs et un ordinateur portable contenant des informations sur l'organisation et ses activités ont été volés, de même que du matériel vidéo.

Les organisations comme la Corporación Jurídica Yira Castro, qui œuvrent à la défense et à la promotion des droits humains, sont fortement exposées aux attaques et aux manœuvres d'intimidation, en particulier dans le contexte d'un conflit armé interne comme celui qui sévit depuis des années en Colombie. Les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires ont souvent qualifié les membres d'organisations de défense des droits humains, de guérilleros ou de sympathisants des mouvements de guérilla et en ont tué certains ou les

ont fait disparaître de force. Des défenseurs des droits humains ont également été menacés, voire tués par des groupes de guérilleros qui les accusaient de collaborer avec l'« *ennemi* ».

ACTION RECOMMANDÉE : Dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous inquiet pour la sécurité de Rigoberto Jiménez ainsi que pour celle des membres de la Coordinadora Nacional de Desplazados et de la Corporación Jurídica Yira Castro en raison des menaces de mort récemment lancées contre eux ;
- priez les autorités de prendre les mesures qui s'imposent, conformément aux souhaits des membres de ces organisations, en vue de les protéger et de leur permettre de poursuivre leur action légitime et essentielle en faveur des droits humains, sans craintes de représailles ;
- engagez les autorités à diligenter des investigations approfondies et impartiales sur ces menaces ainsi que sur le cambriolage des bureaux de la Corporación Jurídica Yira Castro, à en rendre publiques les conclusions de l'enquête et à déférer à la justice les responsables présumés ;
- appelez les autorités à élaborer, en collaboration avec des défenseurs des droits humains, des propositions visant à garantir leur sécurité, conformément aux principes de la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, et à rendre ces propositions publiques.

APPELS À :

Président de la République

Señor Presidente Álvaro Uribe Vélez

Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-2, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 337 5890

+57 1 342 0592

Formule d'appel : Excmo. Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :

Dr. Carlos Holguín Sardi

Ministro del Interior y Justicia

Ministerio Del Interior y de Justicia, Carrera 9a. No. 14-10, Bogotá D.C., Colombie

Fax : +57 15 60 46 30

Formule d'appel : Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,

Procureur général :

Dr. Mario Germán Iguarán Arana

Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación

Diagonal 22B (Av. Luis Carlos Galán No. 52-01), Bloque C, Piso 4

Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 570 2000 (un message préenregistré en espagnol vous indique alors de composer le numéro de poste 2017)

Formule d'appel : Estimado Sr. Fiscal, / Monsieur,

COPIES

Organisation non gouvernementale de défense des droits humains

Corporación Jurídica Yira Castro

Carrera 10 No 15-39 oficina 507

Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 18 SEPTEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*